



Commune d'Echichens

**PRÉAVIS N° 07/2024
DE LA MUNICIPALITÉ
AU CONSEIL COMMUNAL**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE
CHF 577'000.000 TTC, SUBVENTIONS NON DÉDUITES,
DESTINÉ À LA RÉFECTION D'OUVRAGES AF,
CHEMINS ET COLLECTEURS – PREMIÈRE ÉTAPE**

ROUTES

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 5 décembre 2024.

1^{ère} séance de la commission ad hoc et de la commission des finances : 28 octobre 2024, 18h,
ancienne salle du Conseil communal, Echichens.

Table des matières

1. PRÉAMBULE	3
1.1. INTRODUCTION – HISTORIQUE	3
1.2. CHEMINS VICINAUX AF – PROBLÉMATIQUES – ÉTUDE GLOBALE	3
1.3. TRAVAUX AF À RÉALISER PAR ÉTAPES	4
1.3.1. ÉTAPE 1 : CHEMINS ET ASSAINISSEMENTS ANTÉCÉDENTS AUX SYNDICAT AF, NÉCESSITANT DES RÉFECTIONS	4
1.3.2. ÉTAPE 2 : CHEMINS VICINAUX ENTRE LES COMMUNES DE VAUX-SUR-MORGES ET D’ECHICHENS	4
2. DÉMARCHES, PROJET	4
2.1. CHEMIN DU CHALET (BI102-E À SAINT-SAPHORIN)	5
2.1.1. SITUATION.....	5
2.1.2. DÉGRADATIONS	5
2.1.3. RÉFECTIONS.....	5
2.2. CHEMIN GR17-E À SAINT-SAPHORIN	6
2.2.1. SITUATION.....	6
2.2.2. DÉGRADATIONS	6
2.2.3. RÉFECTIONS.....	6
2.3. CHEMIN BI19’-E À MONNAZ.....	6
2.3.1. SITUATION.....	6
2.3.2. DÉGRADATIONS	7
2.3.3. RÉFECTIONS	7
2.4. COLLECTEUR Vc À SAINT-SAPHORIN-SUR-MORGES	7
3. DIVERS	8
3.1. SIGNALISATION, RESTRICTION D’ACCÈS	8
3.2. CONTEXTE FONCIER, ENQUÊTE PUBLIQUE	8
4. ASPECTS FINANCIERS	8
4.1. DEVIS GÉNÉRAL	8
4.2. FINANCEMENT	9
4.3. PARTICIPATION DE TIERS.....	9
4.4. CHARGES D’EXPLOITATION ET INCIDENCES FINANCIÈRES	9
5. CONCLUSIONS	9

1. PRÉAMBULE

1.1. INTRODUCTION – HISTORIQUE

En 2011, la fusion des anciennes communes de Colombier, Saint-Saphorin-sur-Morges, Monnaz et Echichens a donné naissance à la nouvelle commune d'Echichens totalisant 3'227 habitants. Située à une altitude moyenne de 466 m, elle s'étend sur 1'327 ha dont 118 ha de surface boisée, 1'060 ha de surface agricole utile, y compris ~63 ha de vigne.

La surface agricole représentant 80% de la superficie communale, notre commune reste très rurale. Elle compte 36 exploitations, représentant 124 emplois. La surface agricole est composée à 74% de terres ouvertes et cultivées. Les 26% restant sont constitués en majorité de prairies temporaires et extensives, ainsi que de quelques pâturages pour du bétails laitiers, d'engraissements et quelques chevaux.

L'ancienne commune de Colombier a fait l'objet d'un remaniement parcellaire et de travaux collectifs par le biais du Syndicat AF de Colombier n°2488 (1990-2008 qui a équipé la zone agricole en dessertes et en collecteurs d'assainissement, au début des années 2000). Puis à l'identique, entre 1996 et 2021, les trois autres localités ont bénéficié du Syndicat AF de Saint-Saphorin – Monnaz – Echichens n°2563, avec un programme de construction qui s'est étalé de 2000 à 2007.

Les travaux effectués dans le cadre des deux syndicats d'améliorations foncières susmentionnés ont permis de réaliser un réseau de chemins et d'ouvrages qui offrent d'excellentes conditions aux exploitants agricoles.

Chaque année, la commune entretient ce réseau agricole dans le cadre du budget courant. En parallèle, des rénovations plus importantes doivent être réalisées, qui font l'objet de la présente demande de crédit. À noter que seule une petite partie des chemins AF n'ont pas pu être intégrés dans ces travaux et devront faire l'objet de travaux de rénovation prochainement.

1.2. CHEMINS VICINAUX AF – PROBLÉMATIQUES – ÉTUDE GLOBALE

La réfection des chemins AF a fait l'objet d'une étude globale, initiée notamment par des difficultés rencontrées sur les deux chemins vicinaux communaux reliant notre localité à celle de Vaux-sur-Morges (depuis Saint-Saphorin par la route de St-Saphorin / chemin de la Rochette ; depuis Colombier par le chemin des Essercles / route de Vaux) : ils « drainent » un trafic de transit en augmentation. Souvent, ils servent de voies de délestage du réseau cantonal fréquemment surchargé. Une grande pression est exercée sur la zone agricole. L'entretien courant par les communes de ces ouvrages n'a malheureusement pas empêché que des dégradations apparaissent. Avec le temps, ces deux axes sont devenus dangereux pour les usagers locaux.

À l'initiative d'un groupe d'habitants, deux séances exploratoires, tenues en novembre 2018 et octobre 2020, ont réuni des délégations des deux municipalités, les instances cantonales et le pool de mandataires techniques. Il en a résulté qu'une réflexion globale, pilotée par la commune de Vaux-sur-Morges (majoritairement impactée) devait être entreprise, sous la forme d'une étude préliminaire de réfection d'ouvrages AF, puis d'avant-projet ou de projets spécifiques.

Les deux communes ont institué un « comité de projet » composé de deux délégués de chaque commune. Avec l'accord de la Direction générale de l'agriculture et des affaires vétérinaires (DGAV), il a été décidé d'établir un dossier d'étude préliminaire pour les deux communes sachant que certains chemins sont intimement liés. Les municipalités ont mandaté un ingénieur trafic et un ingénieur en génie civil pour étudier, déposer le dossier de demande d'aides fédérales et cantonales et, à terme, réaliser les réfections.

Ce dossier comprend les chemins reliant la commune de Vaux-sur-Morges, mais également la rénovation de certains tronçons de route sur le réseau AF qui nécessitent des réfections. Ladite étude a permis d'inventorier les ouvrages, de deviser les réfections nécessaires et de prioriser les travaux. Elle a été présentée cet automne à l'expertise fédérale, afin de solliciter les participations cantonales et fédérales sous forme de subvention. Un plan général présente la situation (annexe).

1.3. TRAVAUX AF À RÉALISER PAR ÉTAPES

L'étude préliminaire propose notamment un mode de collaboration, un partenariat, une répartition des frais entre les intervenants et surtout un phasage de réalisation en 2 étapes.

1.3.1. ÉTAPE 1 : CHEMINS ET ASSAINISSEMENTS ANTÉCÉDENTS AUX SYNDICAT AF, NÉCESSITANT DES RÉFECTIONS

La première phase consiste à effectuer des rénovations sur les chemins du Chalet (Bi102-E) et Gr17 (DP 386) à Saint-Saphorin, ainsi que de la Solitude (Bi19'-E) à Monnaz. À noter que ces travaux ne nécessitent pas de mise à l'enquête s'agissant d'une simple rénovation.

Une mise en soumission a été réalisée et a permis de fixer les coûts des travaux pour cette étape à CHF 577'000.-. Cette première étape fait l'objet du présent préavis.

1.3.2. ÉTAPE 2 : CHEMINS VICINAUX ENTRE LES COMMUNES DE VAUX-SUR-MORGES ET D'ECHICHENS

La deuxième étape consistera à réaliser des travaux de transformation des deux chemins vicinaux entre Vaux-sur-Morges et les localités de Saint-Saphorin et de Colombier mentionnés au point 1.2 ci-dessus. Les études confiées aux mandataires techniques spécialisés et les séances de travail, réunissant le comité de projet, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et la Direction générale de l'agriculture et des affaires vétérinaires (DGAV), ont conclu à la mise en œuvre d'un concept général orienté vers un filtrage et une restriction d'accès. Sur la base de la variante retenue, un test a été réalisé entre le mai 2023 et avril 2024. Cet essai s'est conclu par une mise à l'enquête de la signalisation, qui est maintenant validée sans opposition et sera posée prochainement.

En revanche, les travaux sur ces routes reliant à Vaux-sur-Morges seront réalisées dans un deuxième temps. Cela concerne notamment l'aménagement de places d'évitement qui sera soumis à l'enquête publique selon la procédure de la Loi sur les Routes (chemins Essercles - route de Vaux et Rochette – route de St-Saphorin). L'intention du « Comité de projet » est d'entreprendre les démarches administratives, dans la perspective d'une réalisation en 2025-2026.

La procédure étant plus longue et plus complexe, la Municipalité a décidé de la dissocier de la première étape. Elle sera présentée ultérieurement dans un autre préavis. Elle est devisée à CHF 250'000.- à la charge de la commune d'Echichens.

2. DÉMARCHES, PROJET

Le 09 avril 2024, la Municipalité a invité, réuni et questionné les représentants des agriculteurs de chaque village. Cette séance a permis d'établir la liste des ouvrages dont la réfection est nécessaire dans les 4 localités. Il s'agit en fait de dessertes qui préexistaient, qui se trouvaient dans un état satisfaisant et qui par conséquent, avaient été exclues des travaux des deux syndicats AF, à l'époque.

Depuis 25 ans, la situation a évolué, ces ouvrages ont un besoin urgent de réfection, malgré les entretiens courants. Il s'agit des chemins Bi102-E – ch. du Chalet et Bi19'-E – ch. de la Solitude.

La desserte Gr17 – Echichens est un chemin gravelé stabilisé aménagé en juillet 2006 par le Syndicat AF de Saint-Saphorin – Monnaz – Echichens n°2563. La faiblesse connue de ce type d'aménagement s'est révélée. Ce tronçon nécessite une rénovation complète, avec mise en place de traversées alpines d'évacuation des eaux.

2.1. CHEMIN DU CHALET (BI102-E À SAINT-SAPHORIN)

2.1.1. SITUATION

Le chemin Bi102-E (Chemin du chalet) est situé sur le territoire communal d'Echichens, dans la localité de Saint-Saphorin-sur-Morges. Il est accessible depuis la route de Morges via le chemin du Cloud. Il dessert plusieurs parcelles agricoles privées, dont une comportant deux bâtiments d'habitation et deux bâtiments agricoles.

2.1.2. DÉGRADATIONS

Le chemin est fissuré, faiencé, crevassé, avec des arrachements type nids de poule et pelades par endroits. Il est fortement usé tout le long. Ses accotements sont inexistantes ou ont disparu au profit de la végétation. Des gueulards cassés par endroits peinent à remplir leur fonction d'évacuation des eaux pluviales.



Bi102-E, hecto 0020



Bi102-E, hecto 0380

2.1.3. RÉFECTIONS

- Mise en état, façonner des banquettes avec matériaux gravelés tout le long du chemin à titre de mise en conformité.
- Rabotage et/ou dégrappage et pose d'un revêtement neuf sur la totalité du chemin, nouveau revêtement (largeur 3.00 m).
- Une démolition et reconstruction des gueulards existants s'avère nécessaire, et les appels d'eau sont à rénover.
- Une inspection caméra sur les collecteurs (EC) afin de déterminer l'état et les travaux éventuels. Le devis général prend en compte le remplacement d'une partie du tronçon.

2.2. CHEMIN GR17-E À SAINT-SAPHORIN

2.2.1. SITUATION

Le chemin Gr17 (DP 386) est située à Saint-Saphorin-sur-Morges dans la commune d'Echichens et est accessible depuis la route cantonale RC 75 via le chemin de Taillepied. Il dessert en particulier 2 parcelles agricoles, la parcelle 3476 et la parcelle 3512 qui est composée d'une haie.

2.2.2. DÉGRADATIONS

Le chemin Gr17, souffre d'érosion, d'ornières, ainsi que de lessivage et séparation des matériaux. Son terreplein central est fortement enherbé, sa largeur est réduite par endroits (2.65m au lieu de 3.20m). Son profil en creux favorise l'apparition de flaques en période de pluie. Ses accotements proéminents empêchent l'écoulement naturel des eaux dans les champs attenants.



Gr17-E, hecto 0050



Gr17-E, hecto 0370

2.2.3. RÉFECTIONS

- Nettoyage des accotements et du terreplein central
- Recharge et homogénéisation de la fondation par broyage
- Rectification du devers pour favoriser l'écoulement des eaux de ruissellement
- Mise en place de traversées alpines par endroits
- Pose d'un revêtement gravelé, type gravier gras.

2.3. CHEMIN B119'-E À MONNAZ

2.3.1. SITUATION

Le chemin B119'-E (Chemin de la Solitude) situé à Monnaz sur le territoire communal d'Echichens est accessible depuis la route de Vaux (DP 287). Sa longueur totale d'environ 1,3 km dessert des parcelles agricoles de grandes cultures, des prairies artificielles et extensives, une forêt, trois bâtiments agricoles dont une ferme, trois bâtiments d'habitations, quelques pâturages avec le poney club.

2.3.2. DÉGRADATIONS

Sur 257 m concernés par l'étude, le revêtement en bitume est usé tout le long. Les accotements sont inexistant. En début du chemin, le revêtement de la patte d'oie est fissuré et crevassé dans les bords, avec une fouille transversale apparente. Entre hecto 020 - 150, on constate la présence de fissures pontées longitudinales, ainsi que des fissures diverses et du faïençage entre l'hecto métrage 0150 à 0257. L'assainissement est assuré par quelques gueulards sans dépotoir, avec des appels d'eau inexistant.



Bi19'-E, hecto 0005



Bi19'-E, hecto 0220

2.3.3. RÉFECTIONS

- Mise en état
- Façonner des banquettes avec matériaux gravelés tout le long du chemin à titre de mise en conformité
- Rabotage et/ou dégrappage et pose d'un revêtement neuf sur la totalité du chemin
- Nouveau revêtement (largeur 4.00 m)
- Une mise aux normes des gueulards existants s'avère nécessaire, avec création d'appels d'eau.
- Pour le collecteur (EC) réaliser une inspection caméra afin de déterminer son état et les travaux éventuels. Le devis général prend en compte le remplacement d'une partie du tronçon.

2.4. COLLECTEUR Vc À SAINT-SAPHORIN-SUR-MORGES

Les eaux de ruissellement (90.00 m x 3.00 m ~270 m²) de l'extrémité sud du chemin AF Be14c - chemin des Deux-Puits s'écoulent dans un caillebotis traversant. Issues du domaine public communal, ces eaux transitent dans le réseau des collecteurs de la PPE des Deux-Puits. Le complément de collecteur d'eaux claires (collecteur Vc projeté) permettra de corriger cette anomalie et de soulager le réseau privé saturé et sujet à inondations et refoulements récurrents. Ces travaux sont évalués à CHF 20'000.- et ne sont pas pris en considération dans les subventions.

3. DIVERS

3.1. SIGNALISATION, RESTRICTION D'ACCÈS

À ce jour, la signalisation interdisant la circulation au trafic motorisé non agricole est installée sur ces chemins. La préservation de l'usage agricole semble assurée. Si la situation devait se péjorer, le renforcement de la signalisation et des contrôles ad hoc pourraient être mis en œuvre.

La surface agricole desservie par les chemins est estimée à ~135 ha. Ces surfaces sont toutes utilisées pour les cultures céréalières et un peu de pâture. Ces parcelles sont exploitées par les agriculteurs et les viticulteurs des villages.

3.2. CONTEXTE FONCIER, ENQUÊTE PUBLIQUE

À priori, les réfections des ouvrages sont contenues dans l'espace des domaines publics existants et ne nécessitent pas d'emprise.

S'agissant de travaux de réfection, il ne sera pas nécessaire d'ouvrir une enquête publique. Une séance d'information sera organisée pour les usagers et les propriétaires bordiers concernés par les travaux.

4. ASPECTS FINANCIERS

4.1. DEVIS GÉNÉRAL

Les travaux ont été mis en soumission conformément à la Loi cantonale vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD). Le devis général est basé sur les prix des premiers soumissionnaires. La part des travaux divers et imprévus est estimée à 10%. Le montant total des travaux (TTC, TVA 8.1%) y compris honoraires se monte à CHF 577'000.- (précision +/- 10%). Le devis détaillé par postes se présente comme suit :

DESIGNATION	-3	OUVRAGES AF - REFECTION			TOTAL
		911 COLLECTEURS	912 CHEMINS	912 ASSAINISSEMENTS	
LOC	U	Q			
Génie civil					fr. 450'000
Chemin Bi102-E	m1	591	fr. 178'000	fr. 35'000	
Chemin Gr17-E	m1	394	fr. 25'000	fr. 8'000	
Chemin Bi19-E	m1	291	fr. 119'000	fr. 65'000	
Collecteur Vc	m1	50	fr. 20'000		
Travaux annexes					fr. 7'000
Expertise routière (HAP)	p	4	fr. 3'500		
Contrôle TV				fr. 3'500	
MONTANT DES TRAVAUX			fr. 20'000	fr. 325'500	fr. 111'500
Divers, imprévus		10%	fr. 2'000	fr. 33'000	fr. 11'000
MONTANT DES TRAVAUX			fr. 22'000	fr. 358'500	fr. 122'500
Honoraires					
Etude préliminaire			fr. 10'000		fr. 10'000
Ingénieurs, études et appels d'offre			fr. 1'000	fr. 24'000	fr. 7'000
Ingénieurs, direction travaux et mise en service			fr. 1'000	fr. 24'000	fr. 7'000
MONTANT TOTAL ESTIMATIF TTC			fr. 24'000	fr. 416'500	fr. 136'500
(TVA 8.1 % comprise)					

4.2. FINANCEMENT

À la suite de l'expertise fédérale du dossier convoquée le 11.10.2024, le projet recevra un co-financement de la part des instances étatiques qui s'élèvera aux taux de ~27% - subvention fédérale et ~27% - subvention cantonale pour les infrastructures à vocation agricole.

4.3. PARTICIPATION DE TIERS

Considérant qu'il n'y a pas de travaux pour des privés ou d'autres collectivités publiques dans le cadre de cette étape, il n'y a aucune « Participation de tiers » à encaisser.

L'investissement à consentir sera amorti sur une durée de 40 ans dès le début de l'utilisation des chemins, tant pour la partie « routes » que pour la partie « épuration ».

Prélèvement « Fonds pour remaniement parcellaire »	CHF	205'568.85
Subvention fédérale CH - OFAG	CHF	110'000.00
Subvention cantonale VD - DGAV	CHF	110'000.00
Solde à amortir sur 40 ans (Env. CHF 1'050.-/an épuration et CHF 2'730.-/an routes)	CHF	151'431.15
Total de l'investissement (TTC)	CHF	577'000.00

4.4. CHARGES D'EXPLOITATION ET INCIDENCES FINANCIÈRES

Cet investissement n'entraîne aucune charge d'exploitation supplémentaire, au contraire, l'entretien courant des ouvrages devrait être simplifié.

Financièrement, en plus des charges d'amortissement, il faut compter sur des intérêts à payer de l'ordre de CHF 7'000.— sur le montant du crédit hors subventions à recevoir.

5. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHICHENS

- Vu le préavis N° 07/2024 de la Municipalité relatif à la demande de crédit de construction de CHF 577'000.00 TTC, subventions non déduites, destiné à la réfection d'ouvrages AF, chemins et collecteurs – première étape,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission ad hoc chargée de l'étude de cet objet,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

PREND ACTE

- De l'amortissement du montant de CHF 577'000.-, après déduction des subventions et prélèvement au fonds AF, sur une période de 40 ans dès le début d'utilisation de l'immobilisation à raison de 28% pour l'épuration et de 72% sur les routes.

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 577'000.00 TTC (cinq cent septante-sept mille) destiné aux travaux de réaménagement et de réfection d'ouvrages AF, chemins et collecteurs.
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par les liquidités courantes et/ou en recourant à l'emprunt auprès d'un établissement de son choix.

Délégué de la Municipalité : Oscar Cherbuin.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 octobre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Philippe Jobin

Laure Pingoud

Annexe :

Plan général des chemins, transmis en version numérique, la version papier étant disponible au greffe municipal pour consultation.